

2011

Le Complément



Association cycliste canadienne
Canadian Cycling Association



2011 Le Complément
Organisation générale

Le commissaire national / International

UN EXPERT AU SERVICE DU CYCLISME

Le Commissaire national / international est le garant de la bonne marche des compétitions cyclistes nationales et internationales. Il remplit le rôle d'ambassadeur de l'ACC et de l'UCI dans les épreuves de déroulant sous l'égide de ces dernières.

Le commissaire national / international assure le bon déroulement des épreuves cyclistes sur les plans éthique et sportif, en contrôlant l'application uniforme des règlements de l'ACC/UCI avant, pendant et après la course.

Certains aspects de sa fonction dépassant le seul cadre du règlement, le Commissaire national / international doit avoir la capacité d'en faire respecter l'esprit en toute situation. Il doit également être à même de remplir un rôle de médiateur envers tous les intervenants du cyclisme.



TABLE DES MATIÈRES

Dispositions préliminaires	Page 5
Titre 1 Organisation générale du sport cycliste	Page 6
Titre 2 Épreuves sur route	Page 13
Titre 3 Épreuves sur piste	Page 16
Titre 4 Épreuves de vélo de montagne	Page 18
Titre 5 Épreuves de cyclo cross	Page 26
Titre 6 Épreuves de BMX	Page 27
Titre 12 Discipline et procédures	Page 31
Titre 16 Cyclisme des coureurs avec un handicap	Page 31
Annexe 1 Commissaires	Page 32
Annexe 2 Records de traversée du Canada	Page 33
Annexe 3 Meilleurs temps nationaux	Page 35
Annexe 4 Champions canadiens en titre	Page 36





2011 Le Complément
Organisation générale

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

Veillez noter que depuis janvier 2005 les règlements de l'UCI sont considérés comme la référence pour tous règlements régissant les disciplines spécifiées des épreuves cyclistes.

Le présent règlement de l'UCI et le Guide d'accompagnement de l'ACC seront applicables à tous les types de courses cyclistes spécifiées.

Lorsque nécessaire les règlements de l'UCI ont été révisés afin d'accommoder divers règlements nationaux pertinents au Canada. Ces amendements apparaissent dans ce guide d'accompagnement de l'ACC. Les règlements nationaux sont précédés par la lettre (N) et indiqués en italique.

Il devrait être noté que les règlements de l'UCI sont un document de référence dynamique et une section particulière peut être mise à jour à tout moment pendant l'année. Nous recommandons donc que les gens se réfèrent sur une base régulière aux sections pertinentes sur le site web de l'UCI. Tous règlements précédant la date de mise à jour seront considérés invalides.

1. Cependant, les fédérations nationales peuvent dans leur réglementation procéder à des modifications identifiées par la lettre (N) pour des besoins domestiques. Là où il n'y a pas de réglementation nationale les organisateurs sont invités à respecter les amendements nationaux selon les circonstances.
2. Une disposition spéciale du Règlement déroge à une disposition générale avec laquelle elle serait incompatible.
3. La participation à une épreuve cycliste, à quelque titre que ce soit, vaut acceptation de toutes les dispositions réglementaires de l'UCI et des amendements nationaux contenus dans le guide d'accompagnement qui y trouvent applications.
4. L'UCI / ACC ne pourrait être tenue responsable des infractions à la loi commises en relation avec le sport cycliste, même si le Règlement était invoqué pour justifier une telle infraction.
5. Les difficultés d'interprétation ou d'application du Règlement sont tranchées par le comité des commissaires de l'ACC qui pourra déléguer sa compétence en cette matière.
6. Aux fins d'interprétation de la réglementation, on se fiera au texte anglais, sauf dans la province de Québec où la version française sera la seule officielle.

Pour faciliter la lecture du texte lorsque le contexte l'exige ainsi, le masculin inclut le féminin et le singulier, le pluriel.

Remerciements:

L'ACC tient à remercier les personnes suivantes qui ont contribué à la révision du livre de règlement 2011.

Louise Lalonde – Comité des Officiels de l'ACC, Président.

Fred Seemann – Comité des Officiels de l'ACC, représentant vélo de montagne.

Wayne Pomario – Comité des Officiels de l'ACC, représentant route et piste.

Jason Howard - Comité des Officiels de l'ACC, représentant BMX.

Hélène Soulard –Commissaire nationale -Révision version française



TITRE 1 : ORGANISATION GENERALE DU SPORT CYCLISTE

Chapitre 1 LICENCIÉS

§1 LICENCES

Catégories de titulaires

1.1.010 N) *Tout individu représentant les coureurs à titre de manager, et demandant cette désignation sur sa licence, doit avoir suivi le cours de commissaire niveau 1.*

1.1.020 N) *Un coureur étranger visitant le Canada et qui aimerait courir ici, doit présenter sa licence et une lettre de permission de sa fédération nationale au moment de son inscription à l'épreuve. Un coureur des USA n'a pas à fournir une telle lettre.*

Un coureur étranger qui réside au Canada pour une période de 2 mois et plus, est autorisé à porter les couleurs d'un club de son choix, il sera alors autorisé à participer à toutes les épreuves avec ce club. Il doit obtenir cette autorisation auprès de la fédération provinciale.

Verso (demande de licence)

1.1.027 N) *Dans les épreuves de vélo de montagne, une licence temporaire pourra être achetée sur place à l'exception des Championnats Nationaux.*

Sanctions

1.1.029 N) *Advenant la perte d'une licence ou une licence qui n'est plus en bonne condition, une copie de licence provenant de l'association provinciale ayant émis la licence sera acceptable lors de l'enregistrement et ce pour une période jusqu'à 7 jours à partir de la date apparaissant sur le fax. Le fax utilisé lors de l'enregistrement est valide pour la durée complète de l'événement dans le cas d'une épreuve se déroulant sur plusieurs jours.*

§2 CATÉGORIES DE COUREURS

1.1.036 N) *Age: moins 13, moins 15, moins 17 selon l'année de naissance. L'adoption des dénominations U13, U15, U17 peut être recommandée, mais telle que stipulé dans le règlement UCI, ces termes peuvent être adaptés à la langue du pays.*

N) Tableau pour les catégories sur route



Catégories	Âge au 31 décembre de l'année de compétition
U13	10-12
U15	13-14
U17	15-16

N) Il est possible pour un coureur de courir dans une catégorie autre que la sienne. Le coureur devra présenter une dérogation émise par son association provinciale lors de son inscription à la course. Tout surclassement doit être approuvé par le comité de course provincial pour les courses provinciales et approuvé par l'Association cycliste canadienne pour les courses nationales.

* Au Québec étant donné que les règlements de la Régie de sécurité dans le sport exigent que tout surclassement soit approuvé par la FQSC, il est donc nécessaire pour tout coureur étranger d'obtenir une lettre de permission de la FQSC ou de l'Association cycliste canadienne pour pouvoir courir au Québec dans une catégorie autre que celle indiquée sur sa licence.

À l'exception de ce qui est prévu pour le BMX à l'article 1.1.035.

§4 COMMISSAIRES

Statut

1.1.064 N) À la discrétion du T-PSO, un commissaire peut continuer à être actif (comme commissaire provincial) après avoir atteint l'âge de 70ans.

1.1.065 N) De même, un commissaire national est assujetti aux règlements disciplinaires de l'ACC lorsqu'il est désigné par celle-ci.

Mission

1.1.074 N) Tous les commissaires nationaux sont tenus de porter l'uniforme réglementaire aux épreuves sanctionnées nationales ou internationales. Il est permis de porter les uniformes spéciaux fournis par les organisateurs lors d'importantes rencontres (doit être approuvé par le bureau national)



Chapitre 2 EPREUVES

SECTION 1 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

§1 CALENDRIER

1.2.006 N) *La même règle s'applique pour une course empruntant le territoire de plusieurs provinces.*

1.2.012 N) *Chaque épreuve ayant lieu au Canada doit adhérer à l'une des définitions suivantes:*

Épreuve Locale/Régionale/provinciale

- approuvée par la province où l'événement se déroule

Épreuve nord américaine:

- approuvée par l'ACC et d'autres fédérations nationales si nécessaires

- approuvée par la province où l'événement se déroule

- ouvert à tous les coureurs licenciés résidant en Amérique du nord

- les coureurs étrangers résidant au Canada pour une période de temps prolongée doivent détenir l'autorisation de l'ACC

Épreuve nationale:

- approuvée par le Comité des événements de l'ACC.

- ouvert aux équipes provinciales, équipes nationales, un maximum de quatre équipes nationales étrangères.

- groupes sportifs canadiens / clubs

- les coureurs licenciés et affiliés à l'UCI.

- invitations aux fédérations étrangères doivent passer par le bureau de l'ACC

§7 CHAMPIONNATS NATIONAUX

1.2.028 N) *La compétition est ouverte aux citoyens canadiens, aux résidents permanents, aux immigrants reçus ainsi qu'aux personnes ayant le statut de réfugié dans toutes les catégories incluant les catégories UCI. Une preuve de citoyenneté peut être exigée (passeport, carte de résidence permanente, papiers confirmant le statut d'immigrant ou de réfugié reçu).*

- *Seulement les citoyens canadiens peuvent avoir accès au titre de champion national, podium du championnat national, points UCI ainsi qu'aux médailles de championnat national.*
- *Les prix en argent (si applicable) seront basés sur l'ordre d'arrivée au championnat national, indépendamment de la citoyenneté ou de la nationalité des coureurs.*
- *Si un non-citoyen (résident permanent, immigrant reçu ou personne ayant le statut de réfugié) termine parmi les trois premiers au général d'une épreuve, un podium aura lieu basé sur l'ordre d'arrivée de l'épreuve. Un deuxième podium basé sur les résultats des Championnats nationaux (classement des citoyens canadiens) suivra.*
- *Preuve de résident permanent peut être exigée (permis de conduire, carte de résidence permanente)*
- *Tous les compétiteurs doivent avoir une licence ACC/UCI en règle.*



- *Tous les participants doivent pouvoir présenter en tout temps leur licence lors des épreuves.*
- *Tous les participants doivent avoir une licence valide pour chacune de leurs épreuves.*
- *Les licences domestiques canadiennes ou émises par d'autres pays ne sont pas valides.*
- *Aucune licence d'un jour ne sera émise.*
- *La licence devra être présentée lors du contrôle de la licence.*
- *Aucune inscription ne pourra se faire le jour de la course.*
- *Tous les compétiteurs doivent s'inscrire dans leur catégorie, tel que stipulé sur leur licence.*
- *Les catégories sont définies par les règles de l'UCI, basé sur l'année de naissance.*
- *Les athlètes ne seront considérés inscrits à une épreuve que lorsque tous les pré-requis administratifs seront remplis*

Championnats provinciaux

Les championnats provinciaux se déroulent sous la responsabilité de la province qui les organise, les provinces devront s'efforcer d'organiser leurs championnats sur les distances adoptées et selon le règlement pour les championnats nationaux.

SECTION 2 ORGANISATION DES EPREUVES

§4 PROGRAMME - GUIDE TECHNIQUE

1.2.044 N) *Événements qui ne sont pas au calendrier international \$100.00 à \$1000.00*

§5 INVITATION - ENGAGEMENT

Modalités

1.2.049 N) *L'organisateur doit préparer une formule d'engagement à remplir par le G.S., le club ou les coureurs qui désirent participer à son épreuve. L'organisateur fixe les modalités d'inscription ainsi que les frais d'inscription. Ces modalités sont assujettis à la réglementation en vigueur de l'ACC ou du P-TSO en fonction du niveau de sanction.*

Dispositions générales

1.2.051 N) *Comité des événements de l'ACC supervise cette fonction au Canada*

1.2.052 N) *Les coureurs des USA n'ont pas à posséder une telle autorisation pour les courses nationales.*

§7 PARCOURS ET SÉCURITÉ

1.2.063 N) *Sur la formule d'engagement remis aux coureurs par l'organisateur doit figurer la clause suivante :*

« En égard à votre acceptation du présent engagement, je dégage, en mon nom, et en celui de mes héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, l'Association Cycliste Canadienne, ses agents, employés, officiels, commissaires, représentants, successeurs et cessionnaires ainsi que tout autre organisme, compagnie, société. »



§9 PRIX

- 1.2.069** N) *Ou du moins affiché à l'inscription s'il n'y a pas de guide technique.*
- 1.2.070** N) *Pour les épreuves des calendriers provinciaux et nationaux les prix sont déterminés par l'ACC ou P-TSO en fonction du niveau de sanction.*
- 1.2.072** N) *Pour les événements du calendrier national, les prix doivent être remis le jour de la course aux gagnants.*

Le comité des courses intéressé a un droit de veto sur le type de prix offerts dans une course cycliste et peut suspendre ou retirer la sanction de la course si l'organisateur refuse d'exclure les prix qui n'ont pas reçu l'agrément du comité.

§10 FRAIS DE VOYAGE ET DE PENSION

- 1.2.075** N) *The agreed allowance shall be paid at the latest at the end of the event.*

§4 REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS - CHEFS D'EQUIPE

- 1.2.087** N) *Au niveau canadien cette réunion est obligatoire pour tous les événements dans tous les sports cyclistes*

§7 ARRIVEE

Ligne D'arrivée

- 1.2.102** N) *Dans toutes les courses par étapes, les courses nationales et internationales.*

Chronométrage

- 1.2.104** N) *Au Canada la licence de chronométrateur n'existant pas, des commissaires licenciés sont désignés pour remplir cette fonction.*



SECTION 4 CONTROLE DES EPREUVES

§2 COLLEGE DES COMMISSAIRES

N) *Le comité des officiels de l'ACC nomme les commissaires en chef pour les championnats nationaux et les courses internationales à moins que l'UCI l'ait déjà nommé. Le commissaire en chef provincial propose les noms des autres commissaires qui complètent le collège lors des épreuves nationales qui se déroulent sur son territoire. Si une province n'est pas en mesure de fournir le nombre requis de commissaires qualifiés, le comité des officiels de l'ACC nommera alors les commissaires. En autant que cela est possible, les commissaires assignés habiteront dans le même secteur que la course afin de minimiser les coûts pour l'organisateur de l'épreuve.*

N) *Un commissaire bilingue doit être présent aux championnats nationaux, toutes les instructions données aux coureurs avant et durant la course, ainsi qu'aux directeurs sportifs durant la réunion avec ceux-ci, doivent être données dans les 2 langues officielles du Canada.*

1.2.116 N) *Pour les événements de sanction national, le nombre et le statut des commissaires assignés est déterminé par le CCAOC.*

Frais

1.2.125 N) *Pour les autres commissaires les montants et modalités se retrouvent en Annexe III.*

§3 POUVOIRS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

1.2.129 N) *Il doit par contre aviser et obtenir l'accord du commissaire chef avant de sévir.*

Chapitre 3 EQUIPEMENT

SECTION 3 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

§1 DISPOSITIONS GENERALES

1.3.031 N) *En tout temps lors de la préparation ou durant les épreuves se tenant au Canada dès qu'un coureur roule sur sa bicyclette il doit porter un casque qui doit répondre aux normes et aux standards reconnus en fonction de sa discipline cycliste. De plus il doit porter son casque attaché.*

Le coureur doit avoir en sa possession une preuve que son casque rencontre bien les standards énoncés plus haut, sur demande des commissaires.



§3 EQUIPES RÉGIONALES ET DE CLUB

Généralités

- 1.3.047 N) *Dans des courses à étapes où il y a un classement par équipes, les équipes composées seront permises mais le coureur devra alors avoir en main une libération de son club pour cette épreuve et tous les coureurs porteront le même maillot pour la durée de l'épreuve.*

SECTION 4 IDENTIFICATION DES COUREURS

- 1.3.080 N) *Il doit obligatoirement informer un commissaire de son abandon à la remise du dossard.*



TITRE 2 : ÉPREUVES SUR ROUTE

Chapitre 2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

§1 PARTICIPATION

2.2.003 N) *Dans les épreuves de sanction provinciales et nationales, lorsqu'il n'y a pas de classement par équipe, les inscriptions individuelles peuvent être acceptées en fonction des règlements spécifiques de l'épreuve. .*

§3 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

2.2.022 N) Pour 2011, ce règlement ne devrait pas s'appliquer aux événements de sanction inférieur à nationale. À partir de 2012, le présent règlement devrait être appliqué à tous les contre-la-montre au Canada

Développement

2.2.023 N) *Le rapport d'engrenage maximum autorisé pour les catégories d'âges suivantes est déterminé par la distance en mètres par tour de pédale. On utilise le même développement pour hommes et femmes.*

<i>Cadet U17</i>	<i>6,94 m.</i>
<i>Minime U15</i>	<i>6,00 m.</i>
<i>Pee-wee U13</i>	<i>5,60 m.</i>

2.2.024 N) *Cette règle s'applique pour les catégories juniors en descendant sur le calendrier national et provincial.*

2.2.032 N) *Les véhicules d'équipe sont sujets à l'approbation du président du collège. Pour pouvoir suivre la course, la forme et le type de véhicule utilisé devront être sécuritaires et ne créer aucun danger pour la course. Les camionnettes et toute autre voiture dont le gabarit dépasse les dimensions de 1,80 m largeur, 5 m de longueur et 1,60 m hauteur maximum, ne seront pas admises à suivre la course. De plus, ces véhicules doivent avoir des vitres claires non teintées à l'arrière et sur les côtés.*

Chapitre 3 ÉPREUVES D'UNE JOURNÉE

Formule

2.3.001 N) *Au Canada, les épreuves d'une journée se disputent par équipe et individuellement.*

Distances

2.3.002 N) *Lors des championnats nationaux, les distances sont les mêmes. Il est possible que les catégories soient regroupées si le comité des événements de l'ACC l'approuve. Dans ce cas, la distance sera celle de la catégorie inférieure.*



Véhicules suiveurs

2.3.016 N) *Dans les courses nationales, les équipes mixtes doivent fournir leurs propres véhicules, sinon elles doivent utiliser les véhicules d'assistance neutre.*

2.3.039 N) *Un délai dépassant 10%*

Chapitre 4 ÉPREUVES CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

Ordre de départ

2.4.009 N) *Au championnat canadien, l'ordre de départ est fixé par l'ACC ou par le collège des commissaires. Les 5 premiers du championnat national de l'année précédente partent en dernier, dans l'ordre inverse de leur classement.*

Chapitre 6 ÉPREUVES PAR ÉTAPE

Formule

2.6.001 N) *et critérium.*

Participation

2.6.004 N) *Au Québec, étant donné que les règlements de la Régie de la Sécurité dans le Sport exigent que tout sur classement soit approuvé par le comité directeur du secteur approprié de la FQSC, il est nécessaire pour tout coureur étranger d'obtenir une lettre de permission de la FQSC pour pouvoir courir dans une catégorie autre que celle indiquée sur sa licence.*

Classement

2.6.017 N) *S'il n'y a aucune référence dans le guide, le classement général des équipes par étape sera obtenu par l'addition des trois meilleurs temps, sans tenir compte des points bonis, et en considérant les pénalités. En cas d'égalité, le classement sera départagé par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs coureurs de l'équipe. Toute équipe comptant moins de trois coureurs sera exclue du classement général.*

S'il n'y a aucune référence dans le guide, le classement général par points sera obtenu par l'addition des points obtenus à chaque étape. 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1. En cas d'égalité, la classification est obtenue par le nombre de 1e, puis de 2e, puis de 3e places.

Étapes contre la montre par équipe

2.6.024 N) *Le délai d'arrivée est fixé au temps de l'équipe gagnante multiplié par 20 %. Les coureurs terminant hors de ce délai subissent une pénalité au classement général, égale au retard par rapport au délai d'arrivée.*

Abandon

2.6.026 N) *Pour les courses de niveau international, une suspension de 15 jours et une amende de 20.00 \$ Can à 200.00 \$ Can est applicable.*



Chapitre 7 CRITÉRIUM

Distances

2.7.016 N) *Entre 800 et 3000 mètres*

2.7.017N) *Lorsqu'un coureur qui a été dépassé termine dans le même tour que le gagnant de l'épreuve, à son temps de passage à la ligne est ajouté : (temps du coureur dépassé divisé par le nombre de tours qu'il a fait multiplié par le nombre total de tours de la course).*

Il arrive également que, pour des raisons de sécurité, on demande aux coureurs dépassés de se retirer. Dans une course par étape, pour déterminer leur temps obtenu sur une étape, le commissaire en chef prendra une décision au préalable et expliquera, lors de la réunion avec les directeurs sportifs, quelle méthode sera retenue.

Formule avec sprints intermédiaires

2.7.021 N) *Dans le cas où le Collège des commissaires déciderait d'adopter un autre règlement concernant les coureurs dépassés, l'annonce devra être faite à tous les concurrents, dans les 2 langues officielles, avant le signal de départ.*

2.7.022 N) *Le circuit doit être de 3 km ou moins.*

Le coureur doit reprendre la course en se plaçant à l'arrière du groupe dont il faisait partie.

Il ne faut accorder aucun tour dans les derniers 5 km ou les 5 derniers tours. Si un coureur est surpris à tricher pour obtenir un tour de compensation, il se verra disqualifié de l'événement et pourra être sujet à une suspension.



TITRE 3 : ÉPREUVES SUR PISTE

Chapitre 1 ORGANISATION

Programme de l'épreuve

- 3.1.001 N) *Le programme et le format pour les championnats nationaux sera établi en collaboration avec le comité des événements de l'ACC et conformément aux règlements UCI.*

Chapitre 2 ÉPREUVES SUR PISTE

§1 GÉNÉRALITÉS

Juge-arbitre

- 3.2.011 N) *Le chef commissaire peut lui-même agir en tant que juge-arbitre.*

§4 POURSUITE INDIVIDUELLE

- 3.2.069 N) *S'il n'y a pas de bloc de départ le coureur sera tenu par un commissaire titulaire.*

§5 POURSUITE PAR ÉQUIPE

- 3.2.093 N) *S'il n'y a pas de bloc de départ le coureur sera tenu par un commissaire titulaire.*

§6 KILOMÈTRE ET 500 MÈTRES

Définition

- 3.2.102 N) *Également applicable aux championnats canadiens*

Organisation de la compétition

- 3.2.103 N) *Également applicable aux championnats canadiens*

Déroulement de l'épreuve

- 3.2.110 N) *s'il n'y a pas de bloc de départ, le coureur sera tenu par un teneur désigné.*

§7 COURSE AUX POINTS

Organisation de la compétition

- 3.2.117 N) *Également applicable aux championnats canadiens*



§9 VITESSE PAR ÉQUIPE

Déroulement des épreuves

3.2.151 N) *Ou par un commissaire.*

Chapitre 5 RECORDS DU MONDE

Généralités

3.5.003 N) *Seule l'ACC peut reconnaître et homologuer un record canadien de cyclisme.*

§6 VÉLODROMES

GÉOMÉTRIE DE LA PISTE

Longueur

3.6.068 N) *pour les championnats canadiens, une piste de 200 m pourrait être utilisée.*



Association cycliste canadienne
Canadian Cycling Association

2011 Le Complément
Organisation générale

TITRE 4 : ÉPREUVES DE VÉLO DE MONTAGNE

RÈGLEMENT INTERNATIONAL DE VÉLO DE MONTAGNE

Chapitre 1 RÈGLES GÉNÉRALES

4.1.001 N) *Épreuves multi-heures en équipe et individuelle*

4.1.002 N) *Catégories d'âge reconnues pour hommes et femmes :*

10-12 ans, U13

13-14 ans, U15

15-16 ans, U17

17-18 ans, Junior

19-23 ans, Espoirs (hommes seulement)

19-29 ans, Élite

30-39 ans, Maître

40-49 ans, Maître

50 +, Maître

N) *Un coureur peut être reconnu dans 3 sous-catégories de sa catégorie d'âge pour les épreuves de cross-country et de descente. La licence doit indiquer les 3 sous-catégories.*

Un coureur peut être reconnu dans trois sous-catégories de sa catégorie d'âge, l'une pour le cross-country l'une pour la descente et l'autre pour le 4-X. La licence doit indiquer toutes les sous-catégories.

N) *Toute licence qui a été modifiée de quelque façon que ce soit après son émission par une fédération provinciale sera considérée comme nulle ; elle pourra être confisquée par le secrétaire de course et retournée à la fédération qui l'a émise. Dans ce cas, le secrétaire de course pourra émettre une licence temporaire qui sera valide pour une période de 2 semaines.*

Maîtres

4.1.010 N) *Les coureurs maîtres devront obtenir l'accord de leur association provinciale pour pouvoir s'inscrire dans la catégorie sénior aux événements provinciaux. Cet accord devra être validé par l'ACC pour tous les événements nationaux et internationaux.*

§3 Calendrier

4.1.011 N) *Tous les événements nationaux (de classe C3, C2, C1, CHC) doivent faire état de la liste de tarifs minimum, comme l'explique le document de la FIS sur les obligations financières.*



§4 Délégué technique

4.1.016 N) *Le délégué technique de la série Coupe Canada sera désigné par l'ACC lorsque applicable. Il devra arriver sur le site avant le début des inscriptions et y demeurer jusqu'à la fin de la tenue de l'événement.*

N) Le délégué technique doit arriver sur le site avant le début de la première session officielle d'entraînement. Il doit inspecter le site et les parcours avec le commissaire en Chef et l'organisateur de l'événement. Il doit coordonner les préparatifs techniques de l'événement, et faire en sorte que des actions concrètes soient prises vis-à-vis des recommandations faites dans le rapport d'inspection. Le délégué technique a la responsabilité de la version définitive du parcours et toute modification est sous sa responsabilité. Le délégué technique doit participer aux réunions des gérants d'équipes.

§6 Déroulement d'une épreuve

Comportement des coureurs

4.1.036 N) *Le coureur doit suivre le parcours officiel et il est tenu de compléter le nombre de tours prévus. Il porte l'entière responsabilité de toute erreur de parcours.*



Chapitre 2 - ÉPREUVES DE CROSS-COUNTRY

§ 1 Caractéristiques de course

4.2.001 N) Durée de la course de cross-country (XC)

Catégories	Habilitété	Sexe	Durée -min	Durée -max
U15/Under 15 (11-14)	NA	Femme	0h 30	0h 55
U15/Under 15 (11-14)	NA	Homme	0h 30	0h 55
U17/Under 17 (15-16)	Expert	Homme	0h 45	1h 15
U17/Under 17 (15-16)		Femme	0 h 45	1 h 00
Junior	Expert	Expert homme	1h 00	1h 15
Junior & U17 (15-18)	Beg/Sport femme	Beg/Sport femme	0h 45	1h 00
Junior (17-18)	Expert homme	Expert homme	1h 00	1h 15
Junior (17-18)	Beg/Sport homme	Beg/Sport homme	0h 45	1h 15
U23/Espoir **(Nationals seulement)	NA	U23/Espoir homme	1h 15	1h 30
Senior Elite	Elite femme	Elite femme	1h 30	1h 45
Senior Elite	Elite homme	Elite homme	1h 30	1h 45
Senior (19-29)	Expert femme	Expert femme	1h 00	1h 30
Senior (19-29)	Beg/Sport femme	Beg/Sport femme	1h 00	1h 15
Senior (19-29)	Expert homme	Expert homme	1h 00	1h 30
Senior (19-29)	Beg/Sport homme	Beg/Sport homme	1h 00	1h 30
Master (30+)	Femme	Femme	1h 15	1h 30
Master (30-39)	Expert homme	Expert homme	1h 15	1h 30
Master (30-39)	Beg/Sport homme	Beg/Sport homme	1h 00	1h 30
Master (40+)	Homme	Homme	1h 00	1h 30

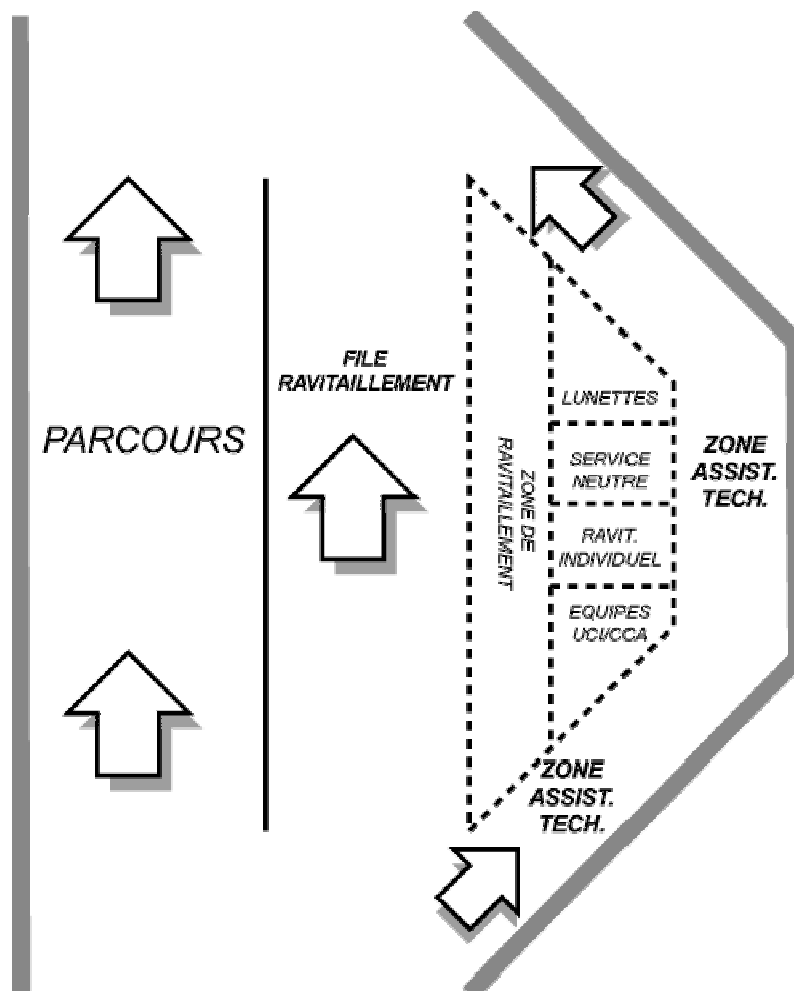


§3 Balisage du parcours

4.2.022 N) Tous les règlements de la section 4.2.018-4.2.021 peuvent être modifiés par les organismes appropriés, à l'exception du 4.2.022.

4.2.027 N) L'usage de grillage est interdit.

§ 5. Ravitaillement & § 6. Assistance technique



- Ceci est le plan idéal ; si l'espace est insuffisant, l'aire de ravitaillement peut être modifiée, sous la supervision du délégué technique ou du président du collège des commissaires, mais elle doit rester le plus fidèle possible à ce concept.
- Les coureurs **peuvent** être ravitaillés dans la zone d'assistance technique, à condition qu'ils soient à **l'arrêt** (un pied à terre).
- Une fois dans l'aire de ravitaillement, les coureurs ne **peuvent pas** retourner dans la zone d'assistance technique, ce qui les obligerait à retourner en arrière. **Ils doivent** entrer dans la zone d'assistance technique au niveau de la flèche !
- Les espaces en pointillés doivent être délimités à la craie ou identifiables. Le personnel de ravitaillement doit demeurer derrière la première ligne et entrer dans l'aire de ravitaillement uniquement à l'arrivée de ses coureurs.
- La voie de passage sert aux coureurs qui ne veulent pas de ravitaillement et qui poursuivent leur chemin, tout simplement.
- L'aire de ravitaillement et la zone d'assistance technique doivent être très clairement signalisées.

§ 7. Sécurité

§ 7. Sécurité

Premiers secours (exigences minimales)

4.2.050 N) *Une ambulance doit se tenir prête à intervenir en tout temps durant les périodes d'entraînement et les courses.*

4.2.061 *Après discussion entre le président du collège des commissaires, l'organisateur et le délégué technique (la décision revenant au président du collège des commissaires), il sera décidé de l'application ou non de la règle du 80% pour les épreuves cross-country format olympique (XCO). Tout coureur étant 80% plus lent que le temps au premier tour du leader de l'épreuve sera retiré du parcours. Il doit quitter le parcours à la fin de son tour dans la zone prévue à cet effet (dite zone du 80%) sauf quand le leader est dans son dernier tour. Lors des coupes du monde, des championnats du monde et des jeux olympiques de cross-country olympique, l'application de la règle du 80% est obligatoire.*

Chapitre 3 ÉPREUVES DE DESCENTE

§1 Organisation de la compétition

4.3.011 N) *Des rubans seront utilisés pour marquer les virages dangereux et servir de repère visuel au coureur.*

4.3.024 N) *Les coureurs ne doivent pas attendre plus de 30 minutes pour être transportés au sommet de la montagne.*

Chapitre 4 ÉPREUVES DE 4-X

§2 Organisation de la compétition

4.4.006 N) *Les 32 meilleurs temps chez les seniors hommes, les 16 meilleurs chez les juniors hommes et les 8 meilleurs temps chez les femmes seront retenus pour les différentes finales.*

Chapitre 5 ÉPREUVES DE SLALOM PARALLÈLE

§1 Organisation de la compétition

4.5.012 N) *Chaque coureur effectue un passage sur chacun des parcours et l'on conserve le temps le plus rapide comme temps de qualification.*

4.5.014 N) *Une porte manquée ou le fait d'ignorer délibérément une porte engendre une disqualification.*



Chapitre 8 COUPE DU MONDE UCI DE VÉLO DE MONTAGNE

§1. Généralités

- 4.8.001 N) *Les catégories de la Coupe Canada de vélo de montagne sont comme suit : Cross-country : Junior expert hommes, Junior/U17 expert femmes, Espoir hommes et femmes, Senior élite hommes et femmes. La série tient compte des résultats en catégorie Junior/Elite seulement, hommes et femmes.*

Inscriptions

- 4.8.005 N) *Les athlètes doivent s'inscrire directement auprès des organisateurs d'événements lors des Coupes Canada.*

Cérémonie protocolaire

- 4.8.006 N) *Les trois premiers coureurs devront se présenter au podium.*

Classement de la Coupe Canada

- 4.8.008 N) *Consulter les Règlements spécifiques de la série*

- 4.8.009 N) *Ne s'applique pas à la Coupe Canada*

§ 2. Règles particulières pour les épreuves de cross-country

- 4.8.013 N) *Les frais d'inscription maximum, incluant les taxes, pour les épreuves de la série Coupe Canada sont mentionnés dans le guide des organisateurs de vélo de montagne de l'ACC, distribué annuellement.*

N) Ne s'applique pas à la Coupe Canada.

- 4.8.017 N) *Le commissaire en chef a l'autorité de renforcer, modifier ou ignorer le règlement 4.8.017 pour les épreuves nationales. La décision doit être annoncée clairement à tous les athlètes participant à l'événement.*

§ 3. Règles particulières aux épreuves de descente

- 4.8.013 N) *Les frais d'inscription maximum, incluant les taxes, pour les épreuves de la série Coupe Canada sont mentionnés dans le guide des organisateurs de vélo de montagne de l'ACC, distribué annuellement.*

N) Les coureurs doivent s'inscrire comme stipulé dans le guide des organisateurs de vélo de montagne de l'ACC.



Entraînements

4.8.026 N) *Le parcours doit être entièrement balisé et ouvert à l'entraînement au minimum 48 heures avant la compétition. Les athlètes disposent d'une heure au minimum entre l'entraînement obligatoire et le départ de la course.*

Compétitions

4.8.033 N) *Pour une Coupe Canada, la demi-finale n'est pas requise.*

4.8.037 N) *Le protocole de départ d'une course se trouve dans le règlement d'organisation des Coupes Canada. Les meilleurs coureurs partent dans l'ordre inverse de leur classement (le leader partant le dernier).*

§ 5. Barème de points

N) *Le pointage pour la Coupe du Canada est maintenu selon le tableau de répartition des points ci-dessous.*

COUPE DU CANADA – RÉPARTITION DES POINTS PAR CATÉGORIE

CATÉGORIE DE LA COMPÉTITION	POINTS ALLOUÉS
Senior Élite Cross-Country hommes	Maximum 200 points – 50 premières places
Senior Élite Cross-Country femmes	Maximum 200 points – 25 premières places
Junior Expert Cross-Country hommes	Maximum 100 points – 25 premières places
U17 et Junior Cross-Country femmes	Maximum 100 points – 10 premières places
Senior Élite Descente hommes	Maximum 200 points – 50 premières places
Senior Élite Descente femmes	Maximum 200 points – 10 premières places
Junior Expert Descente hommes	Maximum 100 points – 20 premières places
U17 et Junior Descente femmes	Maximum 100 points – 5 premières places



TABLEAU DE RÉPARTITION DES POINTS EN COUPE CANADA

Position	Échelle de 200 points	Position	Échelle de 200 points		Position	Échelle de 100 points
1	200	41	35		1	100
2	175	42	34		2	85
3	155	43	33		3	70
4	140	44	32		4	60
5	130	45	31		5	50
6	120	46	30		6	45
7	115	47	29		7	40
8	110	48	28		8	37
9	105	49	27		9	34
10	100	50	26		10	32
11	95	51	25		11	30
12	90	52	24		12	29
13	85	53	23		13	28
14	80	54	22		14	27
15	75	55	21		15	26
16	71	56	20		16	25
17	69	57	19		17	24
18	66	58	18		18	23
19	64	59	17		19	22
20	62	60	16		20	21
21	60	61	15		21	20
22	58	62	14		22	19
23	56	63	13		23	18
24	54	64	12		24	17
25	52	65	11		25	16
26	50	66	10		26	15
27	49	67	9		27	14
28	48	68	8		28	13
29	47	69	7		29	12
30	46	70	6		30	11
31	45	71	5		31	10
32	44	72	4		32	9
33	43	73	3		33	8
34	42	74	2		34	7
35	41	75	1		35	6
36	40				36	5
37	39				37	4
38	38				38	3
39	37				39	2
40	36				40	1



TITRE 5 : ÉPREUVES DE CYCLO-CROSS

Chapitre 1 RÈGLEMENT DES ÉPREUVES CYCLO-CROSS

Participation

5.1.001 N) *L'usage d'un vélo de montagne sera permis dans quelques événements de cyclo-cross, et dans certains cas, pour les catégories spécifiées seulement. Le Comité des commissaires de l'ACC déterminera quelles catégories seront ouvertes au vélo de montagne. Pour les Championnats nationaux, les vélos de montagne ne seront pas permis pour les catégories junior, hommes élites et femmes.*

N) Pour les Championnats nationaux, les hommes de moins de 23 ans courront avec les hommes élites.

Délégué technique

5.1.006 N) *Un délégué technique est désigné par l'ACC pour les Championnats nationaux. Le rôle du délégué technique, sans porter ombrage à celui de l'organisateur, est de superviser la préparation des aspects techniques de l'événement et de faire le lien avec les bureaux de l'ACC.*

5.1.007 N) *Lorsqu'un événement est présenté sur un site pour la première fois, le délégué technique doit faire une inspection bien à l'avance, afin de prendre les mesures nécessaires. L'inspection comprendra la mesure du parcours, la distance, l'établissement des zones de ravitaillement, des installations et de la sécurité. Il fera le point avec l'organisateur et fera, sans tarder, un rapport à l'ACC. Il devra être sur le site avant le début de la première session d'entraînement et faire, avec l'organisateur, l'inspection du site et des parcours. Il doit coordonner les préparatifs techniques de l'événement, et faire en sorte que des actions concrètes soient prises vis-à-vis des recommandations faites dans le rapport d'inspection. Le délégué technique est responsable de la version définitive du parcours et toute modification est sous sa responsabilité.*

Le délégué technique doit participer aux réunions des gérants d'équipe.

Zones d'assistance technique

5.1.028 N) *Les organisateurs souhaitant utiliser deux puits simples pour les championnats nationaux doivent faire cette demande ensemble auprès du Comité des commissaires de l'ACC, avec les cartes à l'appui et leurs motivations. Le Comité des commissaires de l'ACC prendra la décision finale pour chaque événement.*

5.1.028 N) *Si le ravitaillement doit être autorisé, cela doit être annoncé aux coureurs avant le départ de la course. A défaut, aucune ravitaillement ne sera autorisé.*



TITRE 6 : ÉPREUVES DE BMX

PARTIE B

Les règles énoncées dans la Partie B de ce Règlement, constitué par les Sections II à IX, traitent du lien entre l'UCI et ses fédérations affiliées. Ces règles ne visent pas à établir les droits, devoirs ou obligations de l'UCI ou d'une fédération affiliée à l'UCI (BMX) concernant les membres individuels de cette organisation. Toutes les fédérations affiliées à l'UCI (BMX) sont censées connaître et respecter les règles énoncées dans cette Partie B.

Section 5 - INSTALLATIONS DE COMPÉTITION

6.1.025 DRAPEAUX

N) La communication radio pourra être utilisée comme alternative à l'utilisation des drapeaux. Un minimum de 8 radios à fréquences multiples et avec écouteurs sera fourni au collège des commissaires pour que ceux-ci puissent remplir leur fonction de façon efficace.

6.1.029 LIGNE DE DÉPART

1. N) Système alternatif de sauvegarde

6.1.031

4. N) Le comité d'organisation (C.O.) d'une compétition sanctionnée par l'ACC, par l'UCI (Coupe du monde ou Coupe continentale), et de Championnats nationaux de BMX, doit offrir un système de «photo-finish», tel que décrit dans les règles de l'UCI. Une deuxième caméra «front on» n'est pas requise. Le C.O. doit aussi mettre un opérateur du système à la disposition du commissaire à l'arrivée pendant toute la période des compétitions. Le visionnement d'une course se fera uniquement en cas de protêt au sujet de l'ordre d'arrivée. L'avis du commissaire à l'arrivée sur la vidéo du «photo-finish» est final et sans recours. Le déclassement dû à une infraction dans une file n'est pas sujet au visionnement, sauf s'il y a une deuxième caméra «front on». Toute décision à cet égard est à la discrétion du commissaire à l'arrivée.

Section 7 - COMMISSAIRES ET OFFICIELS DE COMPÉTITION

6.1.050 COMMISSAIRES À LA LIGNE D'ARRIVÉE

1. N) Il doit y avoir un commissaire à l'arrivée qualifié avec quatre assistants ou plus pour l'inscription des résultats (dans la mesure du possible, le personnel à l'inscription des résultats devra être constitué de commissaires provinciaux). Toute décision du commissaire à l'arrivée sur l'ordre d'arrivée est finale.

N) Veuillez consulter les règlements spécifiques sur les championnats canadiens et es épreuves de série nationale.



PARTIE C

Les règles énoncées dans la Partie C de ce Règlement, constitué par les Sections X à XIV, traitent de la façon dont une épreuve de BMX placée sous le contrôle de l'UCI doit être organisée. Tous les commissaires, officiels et coureurs participant à une telle épreuve sont censés connaître et respecter les règles énoncées dans cette Partie C.

Section 1 RÈGLES GÉNÉRALES DE COMPÉTITION

6.1.001 LICENCES, AFFILIATIONS ET COMPORTEMENT GÉNÉRAL

1. N) *Un coureur doit être âgé d'au moins 5 ans au 31 décembre de l'année en cours pour pouvoir participer aux épreuves nationales des Championnats nationaux.*

6.1.002 CATÉGORIES D'ÂGE

2. N) *Pour les classes aux championnats nationaux, veuillez vous référer au guide de l'organisateur.*

6.1.017 TRANFERTS ET COMPTAGE DE POINTS

3.a. N) *Les officiels de course pourront utiliser une grille de points différents dans la mesure où leur méthode reste la même tout au long de l'événement.*

d. N) *Lorsqu'il y a une grille de points différente, le coureur obtiendra des points correspondant à la dernière place dans sa moto.*

6.1.022 DÉPART

3. N) *Si une porte manuelle est utilisée, le starter donne les instructions suivantes :*

1. *"Riders ready"*
2. *"Watch the gate"*
3. *La porte de départ tombe*

Section 8 ÉQUIPEMENTS DE COMPÉTITION

6.1.054 INSPECTION

1. N) *Qu'une inspection formelle de chaque vélo ait lieu ou non, n'importe quel commissaire peut choisir d'inspecter un vélo à tout moment pendant une compétition. En dépit de ce qui est mentionné ci-dessus, il est de la responsabilité du coureur de s'assurer que son équipement soit en bonne condition mécanique et qu'il ne s'expose pas ou n'expose pas les autres participants à aucun danger.*

6.1.055 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION (Casque)

1.a. N) *Au Canada, un casque intégral conforme aux standards de sécurité établis est obligatoire.*



Section 12 RÉCLAMATIONS ET APPELS

6.1.099 RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES AUX RÉCLAMATIONS

1. c.

3. N) *Aux épreuves nationales, un coureur qui n'a pas de chef d'équipe peut déposer une réclamation directement auprès du commissaire en chef.*

PARTIE D

APPENDICE 1

Veillez lire les règlements UCI

N) Veillez vous référer aux règlements spécifiques des championnats canadiens.

APPENDICE 2

POSITIONS DE DÉPART

Veillez lire les règlements UCI

N) Veillez vous référer aux règlements spécifiques des championnats canadiens.

APPENDICE 3

SYSTÈME DE TRANSFERT DES COUREURS

Veillez lire les règlements UCI

N) Veillez vous référer aux règlements spécifiques des championnats canadiens et des épreuves de série nationale.

APPENDICE 4

SYSTÈMES PARTICULIERS DE RÉPARTITION ET DE TRANSFERT

Veillez lire les règlements UCI

N) Veillez vous référer aux règlements spécifiques des championnats canadiens.

APPENDICE 5

TARIFS

Veillez lire les règlements UCI

N) Veillez vous référer aux règlements spécifiques des championnats canadiens.



6.1.072 ATTRIBUTION DE NUMÉROS DE PLAQUE EN COURSE INTERNATIONALE

Les coureurs souhaitant participer à une épreuve internationale de BMX placée sous le contrôle de l'UCI doivent présenter un numéro de course international sur leur plaque de course, conformément aux dispositions ci-après.

N) Pour les événements sanctionnés par l'ACC (Championnats nationaux, Séries nationales), les coureurs fournissent leur propre plaque qui doit être conforme aux couleurs précisées dans la Section XI, au paragraphe C.9.c. Les coureurs doivent utiliser le numéro qui leur est accordé comme suit :

A. 4 N) Les 8 premiers classés dans chaque épreuve de championnat (les hommes Elite, les femmes Elite, les hommes Junior, les femmes Junior, les Cruiser Elite, les Cruiser Junior) aux Championnats Nationaux, Classement National, Championnat Provincial de l'année précédente doivent utiliser les numéros selon le tableau suivant :

B. 2. N) Les 8 premiers classés dans chaque catégorie Challenge aux Championnats Nationaux, Classement National, Championnat Provincial de l'année précédente doivent utiliser les numéros selon le tableau suivant :

Championnats canadiens	N1-N8
Classement National	R1-R8
Championnat provincial *	AB1-AB8
	BC1-BC8
	MB1-MB8
	NB1-NB8
	NS1-NS8
	NL1-NL8
	NU1-NU8
	ON1-ON8
	PE1-PE8
	QC1-QC8
	SK1-SK8
	YT1-YT8

** tel que défini par l'association de cyclisme provinciale*

Au cas où un coureur détient deux plaques - une plaque de l'UCI telle que décrite dans la section A et une plaque nationale - il ou elle doit utiliser la plaque de l'UCI.

Si un coureur détient une plaque dans deux ou plus des catégories ci-dessus, la plaque du championnat canadien a priorité, suivie de la plaque du championnat provincial.

Un zéro (0) sera ajouté devant le numéro d'un coureur qui est monté dans une catégorie d'âge pour plus d'un an.



TITRE 12 : DISCIPLINE ET PROCEDURES

Chapitre 1 DISCIPLINE

12.0.000 N) Pour les événements nationaux et provinciales, les amendes prévues dans les Règlements UCI, un franc suisse est égal à un dollar canadien

§2 SANCTIONS

Dispositions générales

12.1.021 N) *Les amendes doivent être payées avant le départ de la prochaine étape. Si aucun paiement n'est reçu le coureur ou l'équipe fautive ne pourra prendre le départ.*

Suspension

12.1.038 N) *Cette réglementation s'applique également pour une suspension donnée à un coureur par un P-TSO, l'ACC doit être informée de toute suspension.*

§3 BAREME DES PENALITES POUR FAITS DE COURSE

TITRE 16 : PARA-CYCLISME

Chapitre 2 CATÉGORIES D'ÂGE

16.2.001 N) *Les coureurs de la catégorie jeunesse pourront courir lors d'un départ regroupé avec les autres coureurs si le nombre ne permet pas de tenir une épreuve distincte.*

Coureurs

16.3.002 N) *Pour les épreuves provinciales, un coureur para-cyclisme peut prendre le départ avec une licence ACC ou une licence provinciale. Lors du championnat canadien, il devra être titulaire d'une licence ACC.*

Chapitre 7 ÉPREUVES SUR ROUTE

16.7.001 N) *Seulement les critères seront entièrement fermés à la circulation.*

Circuits des épreuves sur route

16.7.003 N) *La distance minimale des épreuves sur route sera d'un (1) kilomètre. (Critérium et route).*



Annexe 1

COMMISSAIRES

Comité des officiels

Le comité des **officiels** aura pour rôle de revoir et réviser tous les règlements et standards techniques des compétitions. Il devra établir un dossier sur chacun des commissaires, préparer et donner des cours de rafraîchissement pour les commissaires. Aussi, il accréditera les commissaires en vue d'un grade international.

Commissaire en chef des provinces

Le commissaire en chef provincial donnera des rétroactions concernant la mise en application des modifications aux règlements ; coordonnera et mettra en place des cours provinciaux pour commissaires, complétera les affectations (assignments) aux compétitions de sanction nationale qui se déroulent dans sa province. Le commissaire en chef de la province recommande au comité des **officiels** de l'ACC les commissaires pouvant accéder à un grade de niveau national ou international de même que les changements aux règlements.

Directeurs de cours

Seules les personnes qui ont suivi le cours d'instructeur peuvent dispenser la formation aux commissaires.



Annexe 2

RECORDS DE TRAVERSÉE DU CANADA

(Approuvés en février 1967 ; révisés en mars 1980)

1. Chacun des records portera le nom de "record de traversée du Canada à bicyclette" et les cyclistes devront couvrir la distance entre Halifax (Nouvelle-Écosse) et Vancouver (Colombie-Britannique), en prenant la route et la direction de leur choix, pourvu qu'ils restent à l'intérieur des frontières du Canada.
2. Chaque tentative de record devra commencer dans la ville d'Halifax (Nouvelle-Écosse) et se terminer à Vancouver (Colombie-Britannique), ou vice-versa, aux Hôtels de Ville respectifs.
3. Seul un cycliste ou un tandem de cyclistes, détenteur d'une licence de course de l'A.C.C., qui publie un avis de tentative de record et obtient des bureaux de l'A.C.C. un permis pour tenter un record au moins un mois avant la tentative, peut tenter de battre le record. Tout cycliste, qu'il soit amateur ou professionnel, peut tenter de battre le record, pourvu qu'il respecte les règlements pertinents de l'A.C.C. Il existe des records pour chacune des catégories suivantes:

Record féminin en solitaire
Record masculin en solitaire
Record masculin en tandem
Record masculin en tricycle

4. Chaque tentative de record sera chronométrée par un chronométrateur, qui doit être un commissaire qualifié qu'aura choisi le cycliste sous réserve de l'approbation de l'ACC. Le chronométrateur doit suivre le cycliste tout au long de la route, il peut s'adjoindre des aides qui surveilleront à différents points sur la route ou à l'arrivée et départ. Ses subordonnés ne peuvent pas être le cycliste qui tente de battre un record. Le cycliste qui tente de briser le record doit assumer les frais engagés par le chronométrateur et ses adjoints.
5. Le cycliste qui tente de battre un record doit être accompagné d'au moins une voiture qui peut le suivre (mais à une distance d'au moins 30 mètres) ou le précéder (à une distance d'au moins 100 mètres) en tout temps pendant l'épreuve, sauf lorsque le véhicule veut dépasser le cycliste. Il est interdit au véhicule de précéder le cycliste, sauf dans une ville inconnue où le concurrent a besoin de direction. Le commissaire/chronométrateur dans la voiture suiveuse est désigné comme observateur officiel de l'A.C.C. et est chargé de s'assurer que tous les règlements soient respectés et qu'il ne profite pas du sillage. Le véhicule peut doubler le cycliste n'importe quand pendant l'épreuve. Aucune



- tentative de record ne sera acceptée si le cycliste n'est pas accompagné d'une voiture suiveuse.
6. Le cycliste qui tente d'inscrire un record peut arrêter pour dormir, manger ou se reposer quand et où il le veut et est autorisé à circuler pendant les heures de noirceur pourvu que sa bicyclette soit munie de feux conformes aux lois provinciales à ce sujet.
 7. Commanditaire. Si le cycliste qui tente d'inscrire un record est un professionnel ou un amateur commandité, il peut tenter l'épreuve avec l'aide de son ou de ses commanditaires pourvu que lui et son ou ses commanditaire(s) respectent les règlements de l'A.C.C. régissant ce genre d'épreuve.
 8. Le cycliste qui tente d'inscrire un record peut porter des vêtements sur lesquels sont inscrits les mots "record de traversée du Canada à bicyclette" ou quelque chose du genre, que doit approuver l'ACC avant le départ.
Le nom du ou des commanditaires du cycliste peut aussi figurer sur les vêtements du cycliste, son équipement et sa voiture suiveuse conformément aux règlements de l'A.C.C. Le titre du record que le cycliste tente de battre peut aussi être inscrit sur l'équipement et la voiture suiveuse du concurrent, tel qu'approuvé par l'ACC.
 9. Chronométrage. Le chronométrage doit se faire à l'aide d'une montre ou d'un chronomètre qui sera régulièrement comparé aux signaux de l'heure locale donnée par les stations radiophoniques (comme le fait Radio-Canada) qui sont les signaux officiels diffusés par les observatoires. La montre ou le chronomètre doit être vérifié tous les jours pendant la tentative et aussi juste avant le début et après la fin de l'épreuve. Le temps enregistré au départ et à l'arrivée doit être basé sur l'heure locale et il faut soustraire du temps total qu'a mis le cycliste à franchir la distance le décalage horaire entre Halifax et Vancouver pour obtenir le temps réel inscrit par le concurrent.
 10. La tentative de record peut commencer n'importe quand dans l'année, à n'importe quelle date et heure, sans restriction aucune. Il est recommandé de commencer à l'heure juste.
 11. Après une tentative réussie, le temps final, accompagné de la signature du chronométreur en chef et de ses adjoints s'il y a lieu, doit être remis par écrit à l'A.C.C. moins d'un mois après la fin de l'épreuve. Le comité de développement de l'ACC homologuera ce nouveau record dès que possible.
-



Annexe 3

MEILLEURS TEMPS NATIONAUX DE PISTE

Épreuve	Performance	Date	Non	Province	Lieu
200m – Homme Jr	10:620	May 10	Kristopher Ovsenek	ON	Aguascalientes, Mexico
200m – Women	11:010	Aug.02	Lori Anne Muenzer	AB	Quito, Ecuador
200m – Homme	9:865	Sept.95	Curt Harnett	ON	Bogota, Columbia
500m – Jr Women	37.297	Aug.06	Monique Sullivan	AB	Calgary, Alberta
500m – Women	34.628	Aug. 04	Lori Anne Muenzer	AB	Athens, Greece
1km – Homme Jr	1.05:202	May 10	Stéphane Cossette	QC	Aguascalientes, Mexico
1km – Women	1.14:990	Aug.82	Sylvia Burka	ON	Montreal, Québec
1km – Homme	1.01:429	May 10	Travis Smith	AB	Aguascalientes, Mexico
2km – Jr Women	2.28:6570	May 10	Allison Beveridge	AB	Aguascalientes, Mexico
3km – Homme Jr	3.26:240	Aug. 10	Alexander Cataford	ON	Montichari, Italy
3km – Women	3.32:887	July 10	Tara Whitten	AB	Mexico City, Mexico
4km – Homme	4.31:831	March 06	Zach Bell	BC	Melbourne, Australia
Best Hour Performance	45.794km	Feb.86	Jacques Naubert	QC	Montreal, Québec
Team Pursuit - Homme	4.16:816	Dec.10	Cameron McKinnon Stephen, Meyer Rémi Pelletier-Roy Jacob Schwingboth	NB ON QC BC	Cali, Colombia
Team Pursuit - Women	3.25.402	Nov. 10	Tara Whitten Laura Brown Stephanie Roorda	AB BC BC	Melbourne, Australia
Team Sprint – Homme	39.218	Dec. 10	Travis Smith Stéphane Cossette Joseph Veloce	AB QC ON	Cali, Colombia
Team Sprint – Women	35.971	July 09	Tara Whitten Monique Sullivan	AB AB	Mexico City, Mexico



Annexe 4

CHAMPIONS CANADIENS EN TITRE

2010 CHAMPIONS ROUTE				
Médaillés avec titre				
	Athlete	Prov	Time	Year
Individual Time Trial				
Femme Junior 22.5 km	Julia Garnet	SK	35:27.7	2010
Homme Junior 22.5 km	Stuart Wight	NB	29:31.7	2010
Femme Elite 20 km	Julie Beveridge	AB	28:51.0	2010
Homme U23 Male 40 km	Hugo Houle	QC	52:43.9	2010
Elite Male 40 km	Svein Tuft	BC	48:23.1	2010
Femme Master 30-39 22.5 km	Carrie Tuck	AB	35:04.1	2010
Femme Master 40+ 22.5 km	Nettie Neudorf	MB	33:02.1	2010
Homme Master 30-39 22.5 km	Gideon Krishtalka	AB	30:01.3	2010
Homme Master 40-49 22.5 km	Bruce Copeland	AB	30:05.8	2010
Homme Master 50-59 22.5 km	Stéphane Lebeau	QC	31:22.1	2010
Homme Master 60+ 22.5 km	Peter Kerklaan	AB	36:04.0	2010
Road Race				
Femme Junior 72 km	Véronique Drapeau-Zgoralski	QC	1:55:31	2010
Homme Junior 120 km	Ryan Macdonald	NB	3:08:08	2010
Femme Elite 127 km	Joëlle Numainville	QC	3:14:21	2010
Homme U23 180 km	Arnaud Papillon	QC	4:20:15	2010
Homme Elite 180 km	Will Routley	BC	4:20:15	2010
Femme Master 30-39 72 km	Sara Byers	ON	1:58:47	2010
Femme Master 40+ 72 km	Nettie Neudorf	MB	1:58:47	2010
Homme Master 30-39 129 km	Craig Debellefeuille	AB	3:04:44	2010
Homme Master 40-49 120 km	Ian J. Scott	ON	3:03:40	2010
Homme Master 50-59 90 km	Sylvain Adams	QC	2:27:15	2010
Homme Master 60+ 72 km	Peter Kerklaan	AB	1:55:28	2010
Criterium Challenge				
Homme Junior 36 km	Philippe Nadon	QC	27 points	2010
Femme Junior 36 km	Alison Beveridge	AB	23 points	2010
Femme Elite	Leah Kirchmann	MB	0:57:46	2010
Homme Elite	David Veilleux	QC	1:13:38	2010
Femme Master	Liza Miranda	AB	13 points	2010
Master 30-39 Homme 36 km	Craig Debellefeuille	AB	25 points	2010
Homme Master 40-49	Peter Toth	AB	21 points	2010
Homme Master 50 +	Stephane Lebeau	QC	30 points	2010



2010 CYCLO-CROSS CHAMPIONS

Médailleurs avec titre				
	Athlete	Prov	Time	Year
Homme Junior	Benjamin Perry	ON	39:12	2010
Femme Elite	Wendy Simms	BC	41:08	2010
Homme U23	Evan McNeely	ON	45:33	2010
Homme Elite	Chris Sheppard	BC	1:00:52	2010
Femme Master 30 +	Julie Lafreniere	QC	37:58	2010
Homme Master 30-39	Peter Mogg	ON	40:18	2010
Homme Master 40-49	Normon Thibault	BC	41:11	2010
Homme Master 50+	Robert Sule	ON	34:37	2010

2010 PISTE CHAMPIONS

Médailleurs avec titre				
Sprint				
Homme Junior	Scott Mulder	BC	11.281	2010
Femme Junior	Florence Laplante-Lamarque	ON	12.762	2010
Homme Elite Senior	Travis Smith	AB	10.878	2010
Femme Elite Senior	Monique Sullivan	AB	12.316	2010
Keirin				
Homme Junior	Scott Mulder	BC	11.844	2010
Elite Senior	Travis Smith	AB		2010
Time Trial				
Homme Junior (1000 metres)	Scott Mulder	BC	1:08.648	2010
Femme Junior (500 metres)	N/A			2010
Homme Elite Senior (1000 metres)	Travis Smith	AB	1:05.405	2010
Femme Elite Senior (500 metres)	Monique Sullivan	AB	36.439	2010
Team Sprint				
Homme Junior	Daniel McKenzie-Picot	ON	51.898	2010
	Kristopher Ovsenek	ON		
	Kyle Rupay	ON		
Homme Elite Senior	Travis Smith	AB	48.508	2010
	Joseph Veloce	ON		



	Stéphane Cossette	QC		
Individual Pursuit				
Homme Junior (3000 metres)	Alex Cataford	ON	3:36.794	2010
Femme Junior (2000 metres)	Allison Beveridge	AB	2:39.653	2010
Homme Elite Senior (4000 metres)	Zach Bell	BC	4:45.285	2010
Femme Elite Senior (3000 metres)	Tara Whitten	AB	3:46.784	2010
Team Pursuit				
Homme Junior	Frédéric Poisson	QC	4:49.879	2010
	Joakim Albert	QC		
	Emile Jean	QC		
	Joakim Albert	QC		
Homme Elite Senior	Charly Vives	QC	4:49.870	2010
	Jean-Michel Lachance	QC		
	Stéphane Cossette	QC		
	Rémi Pelletier-Roy	QC		
Femme Elite Senior	Tara Whitten	AB	3:43.980	2010
	Stephanie Roorda	BC		
	Laura Brown	BC		
Points Race				
Homme Junior (25 km)	Brian Trafford	ON	96 points	2010
Femme Junior (14 km)	Allison Beveridge	AB	41 points	2010
Homme Elite Senior (40 km)	Zach Bell	BC	74 points	2010
Femme Elite Senior (25 km)	Tara Whitten	AB	94 points	2010
Scratch Race				
Femme Junior (10 km)	Allison Beveridge	AB	16.17.00	2010
Femme Elite Senior (10 km)	Tara Whitten	AB	14.16.547	2010
Madison				
Homme Elite Senior (50 km)	N/A			2010
Omnium				
Homme Elite Senior	Zach Bell	BC	7 points	2010
Femme Elite Senior	Tara Whitten	AB	6 points	2010
Omnium				
Homme U17	Marc Antoine Noel	QC	5 points	2010
Femme U17	Laurence Paquette	QC	8 points	2010



Médailleurs sans avec titre				
Keirin				
Femme Junior	Allison Beveridge	AB	12.984	2010
Femme Elite Senior	Monique Sullivan	AB	13.016	2010
Team Sprint				
Femme Junior	Allison Beveridge	AB	38.340	2010
	Florence Laplante-Lamarche	ON		
Femme Elite Senior	Tara Whitten	AB	37.467	2010
	Monique Sullivan	AB		
Scratch Race				
Homme Junior (10 km)	Frederic Poisson	QC	13:18.000	2010
Homme Elite Senior (15 km)	Zach Bell	BC	19.26.469	2010
Madison				
Homme Junior	Alex Cataford	ON	16 points	2010
	Jason King	ON		



2010 PARACYCLISME CHAMPIONS ROUTE				
Médailleurs avec titre				
CLM				
Tandem Homme	Daniel Chalifour/ Alexandre Cloutier	QC	96,21%	2010
C 1-5 Homme	Arnold Boldt	SK	93,59%	2010
H 1-4 Homme	Mark Ledo	ON	96,12%	2010
ROUTE				
C1-C3-C4F Homme-Femme	Arnold Boldt	SK	1 :21 :11	2010
H2 -Homme	Rico Morneau	QC	1 :38 :56	2010
Médailleurs sans titre				
CLM				
T1-2 Femme	Shelley Gauthier	ON	95,91%	2010
ROUTE				
Tandem Homme	Daniel Chalifour /Alexandre Cloutier	QC	2:14:08	2010
Tandem Homme-Femme	Robbi Weldon / Lyne Bessette	QC	2 :14 :22	2010
C4-5 Homme	Mark Breton	QC	2 :07:43	2010
H2-4 –Homme	Mark Ledo	ON	1 :28 :59	2010
H1H-H1F-H2F Homme-Femme	Robert Labbé	QC	0 :58 :42	2010
T1-2 Homme	Louis Albert Corriveau Jolin	QC	1 :03 :43	2010
2010 PARACYCLISME CHAMPIONS PISTE				
Médailleurs avec titre				
CLM				
C1-4 Homme	Brayden MCDougall	QC	103,41%	2010
POURSUITE				
Tandem Homme-Femme	Daniel Chalifour/Alexandre Cloutier	QC	101,84%	2010
C1-C4 Homme-Femme	Marie-Claude Molnar	QC	101,42%	2010
Médailleurs sans titre				
CLM				
Tandem Homme	Daniel Chalifour/ Alexandre Cloutier	QC	100,93%	2010
200 SPRINT				
Tandem Homme	Stanley / William	BC	11:333	2010



2010 CHAMPIONS VÉLO DE MONTAGNE

Médailleurs avec titre			
Downhill			
Homme U17 Expert	Jordan Gosteli	BC	2010
Homme U19 / Junior Expert	Remi Gauvin	BC	2010
Femme Senior Elite	Micayla Gatto	BC	2010
Homme Senior Elite	Andrew Mitchell	BC	2010
Homme Master Expert 30-39	Cory Leclerc	BC	2010
Homme Master Expert 40-49	Graham Beatty	BC	2010
Cross-Country			
Femme U17 Expert	Amanda Wakeling	BC	2010
Homme U17 Expert	Antoine Perreault	QC	2010
Homme Junior Expert	Evan McNeely	ON	2010
Femme Junior Expert	Kristina Laforge	QC	2010
Femme U23 Espoir	Emily Batty	ON	2010
Homme U23 Espoir	Jared Stafford	ON	2010
Femme Senior Elite	Catharine Pendrel	BC	2010
Homme Senior Elite	Geoff Kabush	BC	2010
Femme Master Expert 30-39	Joanne Thompson	QC	2010
Homme Master Expert 30-39	Gordon Jewett	AB	2010
Femme Master Expert 40+	Loni Klettli	AB	2010
Homme Master Expert 40 - 49	Mike Hunter		2010
Homme Master Expert 50+	Robert Anderson		2010
Médailleurs sans avec titre			
Downhill			
Femme Junior	Kelsey Begg	BC	2010
Femme U17	-	-	-
Homme Master 50+	-	-	-
Femme Master Expert 30+	Karaleen Westmoreland	BC	2010

2010 CHAMPIONS BMX

Médailleurs avec titre			
Femme Junior Elite	Sabrina Millman	AB	2010
Homme Junior Elite	Connor McCormack	BC	2010
Femme Senior Elite	Samantha Cools	AB	2010
Senior Elite Male	James Brown	AB	2010



2010 CHAMPIONS BMX

Médailles sans avec titre			
Femme 5-7 yrs	Taylor Sabiston		
Femme 8 yrs	Alissa Erdman		2010
Femme 9 yrs	Zoe Nygaard		
Femme 10 yrs	Avriana Hebert		2010
Femme 11 yrs	Cayleigh Van Staalduinen		2010
Femme 12 Yrs	Brianne Vanderkuip		2010
Femme 13 yrs	-		-
Femme 14 yrs	Daina Tuchscherer		2010
Femme 15 yrs	Rachelle Haight		2010
Femme 16 yrs	-		-
Femme 17+ yrs	-		-
Homme 5-6 yrs	Sebastian Webb		2010
Homme 7 yrs	Damian Georgyev	AB	2010
Homme 8 yrs	Ryan Tougas	AB	2010
Homme 9 yrs	James Hedgcock		2010
Homme 10 yrs	Kurtis Donovan		2010
Homme 11 yrs	Kasper Woolley		2010
Homme 12 yrs	Parker Simson	BC	2010
Homme 13 yrs	Chase Kelln		2010
Homme 14 yrs	Kyle Murphy		2010
Homme 15 yrs	Calvin McRae		2010
Homme 16 yrs	Colin Hilderbrandt		2010
Homme 17-24 yrs	Matt McCormack	BC	2010
Homme 25-29/30+ yrs	Georges Kreuzkamp		2010
Homme 13-14 yrs Cruiser			
Homme 15-16 / 17-29 yrs Cruiser			
Homme 30-34 / 35-39 yrs Cruiser			
Homme 40-44 / 45+ yrs Cruiser			
Femme 15-16/ 17-29 / 30-34 /35-39 / 40-44 Crusier			
Homme Junior /Senior Elite Cruiser			
Femme Junior / Senior Elite Cruiser			





2011 Le Complément
Organisation générale